

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Crise dans la recherche en agriculture au Québec (CÉROM) : un exemple de plus des excès possibles du régime de monopole de représentation syndicale

Saint-Hyacinthe, le 6 mars 2018 – « Les révélations des derniers jours sur la situation alléguée au CÉROM nuisent profondément à l'agriculture québécoise et entachent la réputation des entrepreneurs agricoles du Québec auprès de la population. Le débat actuel dépasse le stade de la simple gouvernance d'un OBNL financé par le public, c'est toute la confusion des rôles entre un monopole syndical guidé par des intérêts privés corporatifs et en mesure d'exercer un contrôle sur tous les pans de l'agriculture québécois qui doit être remise en question ! ».

C'est en ces mots que le président des Céréaliers du Québec Clément Leblanc réagit aujourd'hui à la divulgation d'informations concernant le contrôle possible du CÉROM. Les producteurs de céréales membres de notre organisation ne demandent pas uniquement l'indépendance de la recherche ou du CÉROM, mais l'indépendance de toute l'agriculture québécoise face au monopole de représentation syndicale et ses fédérations membres.

« Nous demandons au ministre québécois de l'Agriculture et à tous les parlementaires québécois de se saisir une fois pour toutes de cette importante question d'indépendance de l'agriculture québécoise en toute transparence afin de rassurer à la fois le public, mais aussi les entrepreneurs agricoles qui ne se retrouvent plus dans ce système unique et dirigé », d'ajouter M. Leblanc.

Dans combien d'autres secteurs de notre agriculture le monopole de représentation syndicale occupe-t-il une position privilégiée ? Existe-t-il d'autres situations malsaines, mais non dénoncées pour les mêmes motifs qui ont poussé à l'anonymat les informateurs qui ont dévoilé la situation du CÉROM ?

Pourquoi tant de réserve face aux résultats des travaux menés par des chercheurs sur les néonicotinoïdes alors que la réglementation provinciale vient d'être resserrée et que l'accès à ces nouvelles connaissances pourrait guider des producteurs ou les aider à mieux comprendre et à s'adapter ?

Les membres des Céréaliers sont profondément inquiets des répercussions pour leur entreprise qui découleront des nouvelles exigences concernant l'achat et l'utilisation de pesticides. Ils sont cependant encore plus inquiets de l'avenir de toute l'agriculture québécoise si elle demeure soumise à la dynamique de la *Loi sur les producteurs agricoles du Québec*, une loi vieille et dépassée datant de 1972 et pouvant conduire à divers excès.

« Comme entrepreneur agricole et producteur de céréales, je ne peux pas accepter d'être associé à de tels situations qui discréditent les producteurs agricoles et l'agriculture québécoise », de conclure M. Leblanc.

-30-

Source : Clément Leblanc, président

450.278.5732